



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2026

DELIBERATION 2026-04-24

OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 26 mars 2026

Date d'affichage : 26 mars 2026

En exercice : 33

Présents : 32

Votants : 33

Étaient présents : Fabrice JACOB, Joël TRANVOUEZ, Monique BRONEC, Pierre GRANDJEAN, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Catherine ANDRIEUX, Lionel BODIOU, Céline SENECHAL, Soisic VOXEUR, Eliane PICART, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Catherine MARREC, Yann LE JOLIVET, Daniel LE ROUX, Patrice SIDOINE, Eric LEFEUVRE, Laetitia COM, Aurélie MESLET-KERVELLA, Nadya BOUGRINE, Adrien CONNAN, Lauriane CHATRY, Elodie LOUSSE, Carole LE PAPE-CAROFF, Abdourahim DIALLO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Xavier LE GUEN, Christine ROUDAUT, Yann DUPUY, Céline LE ROY, Charlène BERAULT ROLLAND conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procuration :

Nicolas CANN à Monique BRONEC

Madame Soisic VOXEUR a été nommée secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2026

Monsieur le Maire invite l'assemblée à adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 février 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 février 2026.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Mesdames et Messieurs Lionel BODIOU, Catherine MARREC, Yann LE JOLIVET, Eric LEFEUVRE, Laetitia COM, Nadya BOUGRINE, Adrien CONNAN, Lauriane CHATRY, Elodie LOUSSE, Carole LE PAPE-CAROFF, Abdourahim DIALLO, Xavier LE GUEN, Christine ROUDAUT, Yann DUPUY, Céline LE ROY et Charlène BERAULT ROLLAND étant absents au Conseil municipal du 11 février 2026, ne souhaitent pas prendre part au vote.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 02 AVRIL 2026

Le Maire,
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,
Soisic VOXEUR

